



Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du CLD du Bas-Richelieu, tenue le mardi 10 juin 2008, à la salle de conférence du CLD.

Sous la présidence de M. Daniel Gendron, le quorum est respecté.

Résolution # R08.06.10.973

COMMISSION MIXTE INTERNATIONALE - INSTAURATION D'UN NOUVEAU RÉGIME DE GESTION DU DÉBIT DES EAUX DU FLEUVE SAINT-LAURENT

CONSIDÉRANT l'importance du dossier relatif à l'instauration d'un nouveau régime de gestion du débit des eaux du fleuve Saint-Laurent pour le développement économique du Bas-Richelieu;

CONSIDÉRANT l'expertise de la MRC en matière d'aménagement du territoire;

CONSIDÉRANT que la MRC du Bas-Richelieu sera le mandataire des représentations auprès de la Commission mixte internationale;

Il est unanimement résolu d'appuyer la démarche de la MRC du Bas-Richelieu ainsi que les recommandations qui seront soumises à la Commission mixte internationale lors des audiences publiques du 18 juin 2008.

Résolution adoptée à l'unanimité

Copie certifiée
Extrait conforme

Sorel-Tracy, le 18 juin 2008

Josée Plamondon
Directrice générale

p. j. Résolution # 2008-06-141 de la MRC du Bas-Richelieu

